

L'Assemblée se sépara et le Rv^e P. Gauvin, trésorier, et pourvu à cette fin d'un adjoint, se rendit au bureau, à dix heures du matin.

En conformité à l'appellement d'hier soir, le comité d'organisation, depuis ses travaux huit heures du matin, jusqu'à midi, le 10 mars, et s'est particulièrement occupé de l'assortiment de sous-produits chargés de recouvrir les soumissions et à établir le tendu pour les responsabilités relatives par les différentes familles en étude.

D'après un relevé préparé avec soin par le secrétaire trésorier de la ville, et placé à la disposition de ce comité, il est établi que quatre-vingt-dix-sept propriétaires d'immeubles ont perdu toutes leurs constructions, représentant un total de 109 immeubles d'habitation, avec les dépendances y attachées.

De nombreux secours en vêtements et en provisions généralement contribués par les citoyens d'Ottawa et de Hull, avaient afflué durant toute la journée d'hier dimanche, et continuaient d'arriver dans les mains du comité qui en établit un dépôt au poste central de police sous les soins du chef Genest et de ses hommes, assistés de quelques citoyens, nommés pour en faire la distribution aux familles indigentes qui en réclamaient.

Ce faisant encore, les bonnes religieuses de la communauté des sœurs grises de cette ville, dont les services ont été si hautement appréciés et par les donateurs et par les pauvres familles, à la suite de l'incendie de 1880 ont bien voulu se charger, avec l'autorisation diocésaine, de distribuer les vêtements et les contributions en marchandise adressés à ce comité, aux familles qui en étaient dépourvues.

Le comité chargé de la distribution des combustibles au poste de police, reçut instruction de recueillir de chacun des incendiés un état approximatif du montant de ses pertes en mobilier, effets de ménage, vêtements, literies, etc., et de faire rapport au comité exécutif.

De cette manière, tout en subvenant aux besoins les plus pressants des familles destituées de toutes ressources, ce comité put de suite établir le montant relatif des pertes d'un chacun,